Thermo sur Seine

CAHIER D'ACTEUR

NOTRE PARTI C'EST VILLEJUIF

NOM DE VOTRE STRUCTURE :

Groupe d'élus Notre Parti C'est Villejuif (NPCV), conseil municipal de Villejuif

CONTACT :

notrepartivillejuif@gmail.com

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE :

Notre Parti C'est Villejuif (NPCV) est le premier groupe d'opposition au conseil municipal de Villejuif (Val-de-Marne, 60 000 habitants), commune limitrophe de Vitry-sur-Seine. Ses sept élus, Christel Esclangon, Florian Cathala, Aducinda Da Silva, Slim Bejaoui, Catherine El Kaïm, Thibaut Delavoye et Claire Ballan, portent ici la position de leur groupe, nourrie des inquiétudes que leur ont exprimées de nombreux habitants.

SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION

Laisser s'installer une chaufferie alimentée chaque année par 450 000 tonnes de déchets non recyclables, à 3 km de Villejuif et à moins de 5 km de ses trois hôpitaux : nous ne pouvons pas l'accepter les yeux fermés. Le dossier ne chiffre ni les dioxines, ni le mercure, ni les métaux lourds, et l'étude d'impact ne sera connue qu'en 2027. Le projet ajouterait une quatrième installation de combustion de déchets dans le Val-de-Marne, la pertinence de son dimensionnement et de son approvisionnement reste à démontrer, et il a été décidé avant toute concertation. Nous demandons l'abandon du projet, une évaluation sanitaire sur un périmètre élargi couvrant Villejuif et l'étude sérieuse des alternatives sans combustion de déchets.

THERMO-SUR-SEINE EN CHIFFRES

- 3 chaudières de 111 MW, soit 333 MW au total
- 450 000 tonnes de combustibles solides de récupération brûlées par an
- Un acheminement par camion jusqu'à une plateforme à Ris-Orangis (60 à 130 camions par jour), puis par la Seine (3 barges par jour en moyenne, jusqu'à 6 en hiver)
- 3 cheminées de 100 mètres de haut
- L'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale en 2027 seulement
- Villejuif : à 3 km du site au plus près ; 35 % de son territoire à moins de 4 km, 90 % à moins de 5 km

Sources : dossier de concertation (juillet 2026) ; distances calculées par NPCV

1. LA SANTÉ DES HABITANTS D'ABORD

Villejuif est une ville de santé, à quelques kilomètres des futures cheminées.

Villejuif accueille l'Institut Gustave Roussy, premier centre de lutte contre le cancer en Europe, ainsi que les hôpitaux Paul-Brousse et Paul-Guiraud, où sont soignés chaque jour des milliers de patients fragiles.

Notre commune commence à 3 km du site des Ardoines. Plus d'un tiers de son territoire se trouve à moins de 4 km des cheminées, et la quasi-totalité, hôpitaux compris, à moins de 5 km. Selon le Département du Val-de-Marne, près de 500 000 personnes vivent dans un rayon de 4 km.

Le maître d'ouvrage présente ses cheminées de 100 mètres comme un moyen de disperser les rejets « bien au-dessus des habitations » : c'est précisément pour cela que les retombées dépasseront Vitry.



Villejuif et ses trois établissements de santé à moins de 5 km du site. Réalisation NPCV (Etalab, BAN, OpenStreetMap).

2. REJETS TOXIQUES : LE GRAND ABSENT DU DOSSIER

Le dossier ne chiffre que trois polluants. Nous avons calculé les autres.

Seuls le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote et les poussières sont chiffrés[1]. Rien sur les dioxines, le mercure, les métaux lourds, l'acide chlorhydrique ou les PFAS, que le dossier reconnaît pourtant comme des préoccupations propres aux CSR. Ni le tonnage ni la destination des mâchefers et des cendres volantes, classées dangereuses, ne sont précisés. Au prorata de Chalampé[4], ce serait près de 100 000 tonnes de mâchefers et 30 000 tonnes de déchets dangereux par an. Les seuils d'émission « restent à déterminer » et l'évaluation des risques sanitaires ne sera produite qu'en 2027.

Ces rejets sont pourtant calculables. Appliqués aux 450 000 tonnes de CSR prévues, les niveaux européens pour une installation neuve[2] donnent chaque année, si tout fonctionne parfaitement :

Poussières	**5 à 20 t**
Dioxyde de soufre (SO_2)	**14 à 120 t**
Acide chlorhydrique	**5 à 24 t**
Mercure	**13 à 79 kg**
Métaux lourds	**jusqu'à 1,2 t**
Cadmium et thallium	**14 à 79 kg**
Dioxines et furanes	**0,03 à 0,16 g TEQ**

Même pour les oxydes d'azote, le chiffre du dossier, environ 107 tonnes par an, suppose des rejets inférieurs au plancher des niveaux européens, sans que ses hypothèses soient publiées.

Le précédent de Changé

La réalité peut être moins favorable. La chaufferie CSR de Changé (Mayenne), l'une des premières en France et plus de quinze fois plus petite, a dépassé à plusieurs reprises sa valeur limite en dioxines : jusqu'à plus de 7 fois en 2022, de nouveau en 2023. Les investigations de l'exploitant n'en ont pas déterminé l'origine[3]. Rapporté aux volumes de Thermo-sur-Seine, ce niveau correspondrait à 2 à 3 g TEQ de dioxines par an, au-dessus de l'agglomération la plus dense de France.

3. UN TERRITOIRE QUI A DÉJÀ BEAUCOUP DONNÉ

Le Val-de-Marne recevrait les fumées d'une installation dont la chaleur partirait ailleurs.

Une quatrième installation de combustion de déchets

Le Val-de-Marne accueille déjà les incinérateurs d'ordures ménagères d'Ivry-sur-Seine, de Créteil et de Rungis. En 2023, 777 kg de déchets y ont été incinérés par habitant, plus du double des Hauts-de-Seine. Thermo-sur-Seine s'y ajouterait, comme aux pollutions des grands axes routiers, avec un autre combustible (refus de tri, encombrants, bois traité) exposant a minima aux mêmes familles de polluants. C'est le cumul des expositions qui doit être évalué.

Les nuisances ici, la chaleur ailleurs

Le réseau alimentera Paris et 16 communes, mais pas Villejuif. Le comité territorial de la chaleur associe les communes raccordées ; les communes seulement exposées, comme la nôtre, n'y siègent pas. La banlieue n'a pas vocation à accueillir les équipements que la capitale ne veut pas sur son sol.

4. UN PROJET QUI SEMBLE PRIORITAIREMENT DIMENSIONNÉ POUR BRÛLER

Le projet engage le territoire sur le long terme dans une filière encore expérimentale, alors que les besoins de chauffage vont baisser et que l'approvisionnement reste à construire.

450 000 tonnes par an, un chiffre jamais justifié

Ce serait la plus grande chaufferie CSR de France, devant Dombasle-sur-Meurthe et Chalampé, implantées sur des plateformes chimiques et non au cœur de l'agglomération la plus dense du pays[4]. Le dossier n'explique pas comment ce volume a été déterminé. Une chaufferie adapte sa production aux besoins de chaleur ; une installation dimensionnée pour absorber un flux de déchets doit continuer de brûler. C'est toute la différence avec un incinérateur.

Une filière d'approvisionnement à inventer

Le dossier l'admet : tous les CSR produits aujourd'hui en Île-de-France sont exportés. Selon la concertation, la région compte trois unités de préparation, pour environ 210 000 tonnes par an, moins de la moitié des besoins, et l'approvisionnement pourrait venir de 300 km. Ce débouché créerait une demande durable de déchets, à rebours de la priorité légale : réduire, réemployer, recycler.

La Seine, voie logistique et milieu exposé

Les deux sites sont en zone inondable : la protection des stocks et des résidus est renvoyée à des études hydrauliques non publiées. La navigation serait maintenue jusqu'à un seuil de crue non précisé. Et rien n'est dit du risque d'avarie des barges, juste en amont d'une Seine que Paris veut baignable.

5. UNE CONCERTATION QUI ARRIVE APRÈS LA DÉCISION

Des choix arrêtés avant d'écouter les habitants, et aucune rencontre à Villejuif.

Le Conseil de Paris a engagé dès juillet 2025 l'acquisition du terrain, puis approuvé le 17 décembre 2025 la concession incluant la chaufferie, sans associer le Département ni les communes voisines. Une concertation digne de ce nom doit pouvoir porter sur l'opportunité même du projet.

Villejuif s'est exprimée d'une seule voix

Saisi par notre groupe d'un vœu en ce sens, le conseil municipal de Villejuif s'est prononcé le 17 juin 2026, à l'unanimité de ses 49 membres, contre le projet en l'état. Le Département du Val-de-Marne, les trois territoires du Grand Paris concernés ainsi que 26 communes riveraines ont également exprimé leur ferme opposition, toutes sensibilités confondues. La pétition du Département a recueilli environ 22 000 signatures, et Vitry organise une votation citoyenne le 6 décembre.

6. D'AUTRES VOIES ET NOS DEMANDES

Décarboner le réseau, oui, mais pas en brûlant des déchets pour des décennies.

Le gain climatique est incertain : le taux de biomasse des CSR « n'est pas connu » (50 à 55 % « par défaut »), le reste, plastiques compris, étant d'origine fossile. Et le maintien de la vapeur, héritée de 1927, qui fait écarter géothermie et chaleur de récupération, est un choix : il faut préparer la conversion à l'eau chaude, mobiliser la chaleur fatale des centres de données et miser sur la rénovation thermique.

1. L'abandon du projet Thermo-sur-Seine.
2. Une évaluation sanitaire indépendante du maître d'ouvrage, sur au moins 5 km autour du site, Villejuif comprise, avec des points de mesure sur notre territoire, particules ultrafines incluses.
3. La publication, avant l'enquête publique, des études d'inondation, du seuil de crue retenu pour la navigation et d'une analyse du risque d'avarie des barges.
4. Une étude publique des besoins de chaleur d'ici 2051, du gisement réellement disponible et des alternatives sans combustion de déchets.
5. Un principe de non-concentration des installations polluantes dans les territoires exposés.
6. L'association des communes riveraines, dont Villejuif, à la gouvernance du projet, et une réunion publique à Villejuif à chaque étape de la procédure.

Sur la santé de nos enfants, il n'y a ni majorité ni opposition : il y a des habitants qui respirent le même air.

Villejuif, le 26 octobre 2026. Les élus du groupe Notre Parti C'est Villejuif

Sources et méthode

1. Dossier de concertation (juillet 2026) : p. 34 (biomasse), p. 36-38 (dioxines, PFAS), p. 44-45 (résidus), p. 62-64 (émissions).
2. Décision d'exécution (UE) 2019/2010 (MTD incinération), installation nouvelle, tableaux 3 et 5 à 8 : 450 000 t × 6 000 à 8 800 Nm³ de fumées par tonne × niveau de référence.
3. DREAL Pays de la Loire, inspections de 2022 et 2023 (Géorisques) : jusqu'à 0,74 ng I-TEQ/Nm³ pour une limite de 0,1 ng.
4. Dombasle : 350 000 t de CSR par an (Veolia, 2022). Chalampé : 200 000 t (AFP, 2024), 43 500 t de mâchefers et 13 500 t de déchets dangereux (Autorité environnementale, avis 2019APGE65). Changé : 3 t par heure, au plus 26 000 t par an (Séché).